



Objet : Rentrée des classes 2026/2027

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'inscription de votre/vos enfant(s) à l'école communale de La Saulce, je vous informe que Madame Fernande LESBROS, Directrice de l'école, vous accueillera pour la visite « administrative » :

Le lundi 8 juin 2026 à 9h00

En cas d'indisponibilité, veuillez téléphoner au 04.92.54.23.46 afin de convenir d'un rendez-vous à une date ultérieure.

Je tiens à vous communiquer quelques informations :

La rentrée scolaire : **Mardi 1er septembre 2026** selon le calendrier ministériel.

Les horaires scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Les horaires garderie : les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Matin : 7h00-8h30

Midi: 12h00 à 13h00 et de 13h00 à 14h00

Soir: 16h30-18h30

La cantine : les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les inscriptions cantine, garderie :

Pour la rentrée de septembre, les inscriptions se feront jusqu'au **mardi 25 août 2026**



Les nouveaux élèves et ceux qui n'ont jamais été inscrits aux services périscolaires devront demander le dossier d'inscription par téléphone, mail, en se présentant à la mairie ou en téléchargeant les documents sur le site internet de la commune. Il faudra fournir l'attestation d'assurance scolaire et une attestation de la CAF pour le quotient familial.

Puis tout au long de l'année, les inscriptions se dérouleront :

- en mairie, par mail ou sur le portail famille internet
- soit à la semaine, soit au mois ou au trimestre

Aide aux devoirs (informations en mairie)

Je vous prie de bien vouloir agréer, **Madame, Monsieur,** l'expression de mes salutations distinguées.


Le Maire,
Roger GRIMAUD




Date d'inscription :

Date de rentrée :

| | Nom et Prénom | Date et lieu de naissance | Classe |
|-------|---------------|---------------------------|--------|
| Elève | | | |

| | | |
|----------------------|------------------------------|------------------------------|
| Cantine : | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Garderie : | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Transport scolaire : | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

| Père – Mère - Représentant légal | |
|--|--|
| Profession : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Mail : | |
| Autorisation parentale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | |
| Autorisation de communication des coordonnées à l'association des parents d'élèves : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | |
| Père – Mère Représentant légal | |
| Profession : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Mail : | |
| Autorisation parentale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | |
| Autorisation de communication des coordonnées à l'association des parents d'élèves : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | |

DOCUMENTS REMIS LORS DE L'INSCRIPTION :

| | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Livret de famille | <input type="checkbox"/> | Certificat de radiation |
| <input type="checkbox"/> | Justificatif de domicile | <input type="checkbox"/> | Attestation Assurance |
| <input type="checkbox"/> | Carnet de santé | <input type="checkbox"/> | RIB |

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Les informations recueillies dans ce formulaire pour la gestion des inscriptions à l'école de La Saulce sont conservées pendant 1 an (instruction DGP/SIAF/2014/006, page 223) et sont destinées au service communal habilité et à l'établissement scolaire.

En tant que responsable de traitement, la mairie de La Saulce s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la commune est soumise, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, d'effacement, d'opposition, et à la limitation des traitements, si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur, en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@lasaulce.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante : Mairie de La Saulce – Délégué à la protection des données 1 avenue de Marseille – 05110 LA SAULCE.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Signature :

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CANTINE / GARDERIE**
Année scolaire 2026/2027

Nom de l'élève : Prénom : Classe :

Autorisation de quitter l'école seul : OUI NON

Personnes habilitées à venir chercher l'élève **y compris les parents** :

| Nom et prénom | N° de téléphone |
|---------------|-----------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

URGENCE :

Nom de la personne à prévenir :

Téléphone : Mail :

Adresse :

Observations :

ENGAGEMENTJe soussigné(e) : agissant en qualité de
de l'enfant : inscrit en classe de : **déclare :**

- avoir été destinataire du règlement intérieur de la cantine/garderie.
- m'engager à signaler au secrétariat de Mairie et **par écrit** tout changement modifiant les indications mentionnées sur la fiche de renseignements.

Fait à, le Signature :

Protection des données personnelles

La Commune de La Saulce est amenée à collecter des données à caractère personnel dans le cadre de la présente fiche de renseignements Cantine/Garderie. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement intérieur de la cantine et de la garderie.

Année scolaire 2026/2027

Droit à l'image : demande d'autorisation parentale

Nous soussignés :

Madame (nom, prénom) : _____
demeurant _____

Monsieur (nom, prénom) : _____
demeurant _____

Investi(s) de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) : _____

autorisons – n'autorisons pas (barrer la mention inutile)

à titre gracieux, dans le cadre scolaire ou périscolaire, le personnel, les élu(e)s de la Mairie de La Saulce,

à photographier – à filmer (barrer la mention inutile)

notre enfant (nom, prénom) : _____
scolarisé en classe de : _____

et de publier – exposer – diffuser (barrer la mention inutile)

La (les) photographie(s) ou le (les) film(s) représentant notre enfant pour les usages suivants :

- Publication dans le bulletin municipal de la commune
- Exposition de photographies dans le cadre des activités pédagogiques ou périscolaires
- Publication sur le site Internet de la commune (accès non restreint)
- Autres usages (à préciser lors de la demande d'autorisation) : _____

L'autorisation de photographier ou de filmer notre enfant est valable pour tout au long de la scolarité à l'Ecole de La Saulce

La photographie (ou le film) ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion de l'image de notre enfant ainsi que les légendes ou commentaires pouvant l'accompagner ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent notre enfant est garanti. Nous pourrions donc à tout moment, vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de cette photo si nous le jugeons utile.

Suite à notre refus mentionné ci-dessus de photographier/filmer notre enfant et dans le cas de photos de groupe, le visage de notre enfant devra être rendu flou avec un logiciel de retouche d'images de manière à le rendre totalement impossible à identifier.

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code Civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.

Date et signature des représentants légaux,